



"Ma Russie"

Concours organisé par l'Association Française des Russisants (A.F.R.) avec le soutien du Ministère français de l'Éducation nationale, du Centre de Russie pour la Science et la Culture à Paris (C.R.S.C.), et du Groupe Deshoulières et de la Manufacture Impériale de Saint-Pétersbourg.

Règlement

Article 1

Dans le cadre de « l'Année croisée France-Russie 2012, langues et littératures, » un concours est organisé par l'Association Française des Russisants (A.F.R.), avec le soutien du Ministère français de l'Éducation nationale, du Centre de Russie pour la Science et la Culture à Paris (C.R.S.C.) et du Groupe Deshoulières et de la Manufacture Impériale de Saint-Pétersbourg, sur le thème "Ma Russie". Ce concours est destiné aux élèves des établissements scolaires français, publics et privés, qu'ils apprennent ou non le russe.

Trois catégories de participants sont ouvertes, selon le niveau scolaire:

1. Elèves des classes de CM1 et CM2 des écoles primaires
2. Elèves des collèges
3. Elèves des lycées

Article 2

Conditions de participation

- Les participants composeront un texte de fiction sur le thème « Ma Russie », dans lequel ils exprimeront leur manière de voir, d'imaginer ce pays. Le genre littéraire (prose, poésie, etc.) est laissé au choix du candidat. Le texte est limité à 6000 signes, en police Times New Roman, taille 12. Il devra être envoyé par courrier électronique uniquement avant le 30 novembre 2012 à l'adresse suivante : concours2012@afr-russe.fr

- Chaque participant joindra à son envoi le formulaire ci-joint contenant: nom, prénom, adresse postale, adresse électronique (e-mail), téléphone, lieu d'études, âge, - ainsi que la phrase suivante : « *J'autorise l'A.F.R. à publier l'intégralité ou un extrait de mon texte dans son site, dans ses Bulletins de l'AFR, dans une publication à part sous forme de recueil et à le montrer dans des expositions publiques itinérantes.* » Le tout suivi de la date et signature du participant.

- Un accusé de réception leur sera adressé par courrier électronique.

Article 3

Sélection et publication des œuvres

Un jury compétent sera réuni avec des représentants de l'A.F.R., du Ministère français de l'Éducation nationale, du C.R.S.C. et du Groupe Deshoulières et de la Manufacture Impériale de Saint-Pétersbourg. Il sélectionnera les meilleurs textes, appréciera le respect du thème, la qualité et l'originalité du texte.

Les lauréats seront avisés directement par l'A.F.R., par courrier électronique.

Les œuvres primées seront publiées dans le site et dans les Bulletins de l'A.F.R. et pourront éventuellement être montrées dans des expositions publiques itinérantes et faire l'objet d'une publication à part sous forme de recueil.

Article 4

Récompenses

Chaque catégorie de participants se verra décerner trois prix (Premier prix, Deuxième prix, Troisième prix) : livres, DVD, CD, bons d'achat, cadeaux divers, tous liés à la Russie.

Article 5

Réclamations

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Site de l'organisateur : <http://www.afr-russe.fr>

